

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-031

Séance du 16 juin 2022

Avis relatif au plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Rocher de la Jaquette

Lors de sa séance du 16 juin 2022, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a examiné le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Rocher de la Jaquette.

Le conseil tient à souligner, en premier lieu, que le projet de plan de gestion de la RNN du Rocher de la Jaquette présenté est intéressant et globalement bien réalisé, avec un horizon complet des enjeux, et un programme d'actions conséquent et cohérent.

Il constate cependant plusieurs lacunes, plus ou moins compréhensibles pour un tel travail de révision d'un PG de RNN et des moyens disponibles et mis en œuvre, notamment pour présenter les résultats du PG précédent, et des études, suivis et actions réalisés, en particulier en ce qui concerne les 19 ans de pratiques du pâturage, ou l'évolution des dynamiques des végétations (comparaison évolutive des cartes d'habitats).

Cela est d'autant plus regrettable que ces attentes légitimes figuraient dans l'avis de cette même instance donné en 2017, lors de la demande d'extension de la RNN.

Plusieurs sujets (notamment la thématique forestière) nécessitent des clarifications, des compléments et des corrections.

En conséquence, et afin de permettre au gestionnaire d'améliorer ce plan de gestion révisé, nous décidons de reporter l'avis de l'instance pour une nouvelle présentation, prenant en compte nos attentes et recommandations. Nous demandons de pouvoir disposer, lors de ce nouvel examen d'un document argumenté du gestionnaire présentant les modifications qu'il a apportées « point par point » à la version finale du plan de gestion avant validation.

Le présent avis est structuré en trois parties :

1. Les éléments à compléter et/ou à modifier pour la représentation du dossier,
2. Les éléments intéressants à faire évoluer pour améliorer le plan de gestion,
3. Des remarques de forme et de détails à corriger.

1. Les éléments à compléter et/ou à modifier pour la représentation du dossier

Végétations et dynamiques

Il y a une bonne présentation des différents types de végétations présentes, mais il manque une analyse des dynamiques de végétations à la fois spatialement (milieux ouverts vs milieux boisés) et temporellement, sur la base d'une comparaison des différentes cartographies de végétation réalisées depuis la création de la réserve pour appréhender les dynamiques végétales. Les photographies aériennes historiques auraient également pu être utilement

mobilisées.

Une analyse de ces dynamiques est attendue pour éclairer les choix de gestion.

Le conseil demande que le plan d'action prévoit donc explicitement une étude dédiée aux dynamiques des écosystèmes (liens entre les milieux, espèces en cause, vitesses, types de progression ligneuse, etc.), complémentaires des habituelles approches phytosociologiques, légitimes mais insuffisantes.

A cet effet, **l'action OLT2. CS1.** de Suivi cartographique des végétations devra être complétée pour répondre à ces suivis des dynamiques écosystémiques, et être placée en priorité 1. C'est en effet, l'un des enjeux principaux pour la réserve, et surtout c'est indispensable pour orienter les choix de gestion, pour les prochaines années.

De plus, telle que l'action est présentée, il s'agit d'une approche phytosociologique / habitats naturels, habituelle et légitime par ailleurs, mais inadaptée pour caractériser la maturité des boisements.

Il convient de réaliser un autre type de cartographie et d'étude, à savoir étudier les écosystèmes forestiers sous un angle physiognomique, dendrométrique et écologique, soit une étude forestière spécifique. Il y a des liens à prévoir avec CS10.

Il faudra, notamment, grâce à cette étude, connaître *a minima* le positionnement des différents écosystèmes présents dans leur cycle sylvigénétique, et leur potentiel de maturation forestière.

De plus, pour ce CS1., l'un des objectifs étant de suivre la naturalité et la maturité des forêts, il est important d'avoir une approche complémentaire à celle classique des habitats naturels.

Par exemple, il est important de prévoir le suivi de l'évolution des différentes essences constitutives des écosystèmes forestiers présents et futurs (la composition et structure des essences peut être un bon indicateur de la maturation forestière).

Action CS10 = suivi des végétations forestières. Un IBP tous les 5 ans est préconisé. Ce n'est pas l'outil adapté pour un suivi scientifique en RNN au vu des moyens disponibles. Il vaut mieux pour 4 à 6 ha faire un inventaire dendrométrique et écologique complet et précis, plutôt que des IBP qui ne sont pas prévus pour ce type de suivi, et ne permettent pas de rendre compte aussi finement (dans l'espace et le temps) de la maturation forestière, qui plus est pour des formations hétérogènes.

Action CS19. Étude phyto-écologique.

La priorité 2 est inadaptée, et doit passer en priorité 1 car elle est essentielle, transversale et ouvre la voie vers une approche plus fonctionnelle, attendue explicitement dans ce plan de gestion, et effectivement pertinente et stratégique.

Le délai est également trop long (2026), et cette étude mérite d'être réalisée rapidement en début de PG, plutôt que de nouveaux inventaires, toujours intéressants mais moins stratégiques pour la gestion de la réserve.

Outre les domaines cités, il faut ajouter des approches forestières (et pas seulement « botaniques » ou phytosociologiques), sylvi-génétiques (successions forestières, mécanismes de colonisation des ligneux, etc.), diachroniques (comparaison des photographies aériennes) et historiques (notamment usages passés du sol, pratiques anthropiques), en lien avec les actions CS1 et CS10 (cf. commentaires ci-dessus).

Pâturage et actions d'entretien des ligneux.

Il manque la présentation des actions menées et des résultats concrets du pâturage mené depuis 20 ans au sein de la réserve (et des actions de débroussaillage), notamment pour l'analyse de ces effets positifs ou négatifs sur la végétation, eu égard aux objectifs de conservation de la réserve. Il faudrait faire le lien, par exemple, entre les zones régulièrement pâturées et les types de végétation présents, et leur évolution dynamique. En effet, ces éléments permettent de déterminer les choix de gestion – intervention vs libre-évolution – associés.

Ce plan de gestion mériterait de gagner en clarté concernant ces choix de gestion fondamentaux et déterminants pour la mise en œuvre des actions des prochaines années.

Cela permettra d'éclairer les choix retenus pour le prochain plan de gestion. Il s'agit là d'une attente forte du conseil, d'autant plus que le PG de 2012 identifiait déjà les lacunes des études et suivis des actions de pâturage.

Il est attendu également une présentation des bases techniques sur lesquelles s'appuiera le gestionnaire pour affiner la gestion du pâturage dans les prochaines années.

MS1. Diagnostic éco-pastoral. Le conseil regrette qu'il n'y ait pas de présentation du précédent diagnostic de 2016, mis à part quelques résultats très succincts, car cela aurait permis d'argumenter le choix d'un nouveau diagnostic éco-pastoral.

Thématique forestière

Le conseil soutient l'importance plus grande donnée dans ce nouveau plan de gestion à cette thématique forestière.

La note donnée de 4/5 concernant l'ancienneté forestière est surévaluée, car à l'échelle de la réserve, les boisements éventuels n'étaient que ponctuels et liés surtout aux arbres historiquement présents. Il convient de revoir cette appréciation de l'ancienneté forestière (la métrique utilisée est inadaptée à ce critère).

De la même manière, la maturité forestière nous semble devoir être précisée dans sa terminologie (ex. un boisement succédant à une formation pré-forestière n'est généralement pas mature au sens biologique du terme). La maturité dépend notamment des essences forestières présentes, et de l'écosystème concerné.

L'affirmation que les milieux forestiers « possèdent aujourd'hui une forte naturalité » nous semble devoir être modérée, car celle-ci tient surtout à la spontanéité due à la libre évolution depuis plusieurs dizaines d'années, et moins à l'aboutissement ou la complétude des cycles et mécanismes écologiques.

L'approche forestière, notamment de l'état de conservation, est insatisfaisante, et nécessite d'être améliorée pour la version finale du PG avec les éléments disponibles actuellement.

La description des écosystèmes forestiers est basée uniquement sur les approches phytosociologiques, et ils mériteraient des approches plus forestières, dendrométriques, dynamiques (structures, compositions, stades dynamiques), historiques (origine des ligneux, morphologie, etc.) et écologiques (DMH). Liens avec les études à prévoir et les recommandations apportées ci-dessus.

MS3. Périmètre de libre évolution. Il convient de ne pas parler de forêts anciennes. Il y a

probablement des arbres âgés, voire anciens, mais ponctuellement. Il faudrait localiser ce périmètre même provisoirement, en expliquant les bases du choix.

Communication et accueil du public

Le conseil attire l'attention du gestionnaire pour ne pas apporter trop de dérangements dans des espaces de tranquillité et de libre évolution et gérer les « conflits » entre pâturage, tourisme et espèces et milieux.

Dans ce domaine, la mise en défens de la station d'*Orchis coriophora* pendant la période de floraison est insuffisante. Il convient de prolonger cette mise en défens dans le temps pour permettre aux plantes de disperser leurs graines.

Par ailleurs, l'action CC3. = « Publications dans des revues scientifiques et participation à des colloques », nous semble être à placer en priorité 1, car compte-tenu des connaissances scientifiques accumulées et à venir, c'est un enjeu important, souvent peu valorisé dans les RN.

Le conseil souhaite que ce PG présente un bilan d'application du (long) PG précédent. Il manque (T2P50) un tableau récapitulatif des coûts prévisionnels ventilés par grands types d'actions, et un comparatif avec les coûts du PG précédent, complètement inexistant.

2. Les éléments intéressants à faire évoluer pour améliorer le plan de gestion

T1P09. Carte de la RNN. Il aurait été intéressant de présenter de manière cartographique explicite les surfaces intégrées en 2020 (= moitié ouest) par rapport au premier périmètre de la RNN.

Les groupes taxinomiques sont présentés de manière étonnamment succincte (pour un plan de gestion de RNN), mais surtout il n'est pas fait mention des espèces protégées ou à statuts, ce qui est une lacune à combler.

Il serait intéressant de développer les analyses écologiques fonctionnelles des cortèges : ex. oiseaux, orthoptères indicateurs de la fermeture milieux ouverts, ou au contraire cortèges saproxyliques par rapport au niveau actuel de maturité des boisements (ex. liens avec bois morts et dendro-micro-habitats).

Il serait intéressant de disposer d'une carte des végétations de pelouses primaires ou secondaires présentes. C'est en effet un enjeu de connaissance fondamental pour la gestion, puisque seules les végétations secondaires sont susceptibles de faire l'objet de travaux d'entretien.

T2P25. Végétations rupestres.

« Au niveau des coteaux thermophiles, une dynamique naturelle de régression des fourrés va se mettre en place. Cette dernière sera favorable à court terme aux espèces des milieux ouverts ». Même sous l'effet des changements climatiques vers un réchauffement et un assèchement, il n'est pas certain que l'on revienne aux pelouses initiales puisque des ligneux devraient toujours être là, mais l'écosystème ralenti ou bloqué dans son cycle sylvigénétique.

Cette affirmation est donc à nuancer, en raisonnant d'abord en hypothèse d'évolution, et en

prévoyant les suivis adéquats.

Les photographies aériennes historiques auraient mérité d'être analysées finement par rapport aux dynamiques de végétations ligneuses.

T2P34. OLT2. CS5. Suivi des végétations secondaires. Les données LIDAR à 5 ou 10 ans ne permettront pas de suivre assez précisément (dans l'espace et dans le temps) les mécanismes biologiques à l'œuvre dans l'évolution de ces milieux, et il faut prévoir expressément dans le cahier des charges de l'action, un suivi floristique et morphologique précis du milieu (structure, composition, semis ligneux etc.), notamment par des placettes surfaciques ou des quadrats, qui intègrent bien l'ensemble des ligneux et à tous les stades.

T2P37 : il est dommage de n'apprendre que maintenant qu'un IBP a été réalisé sur le vallon. Il mériterait d'être présenté (localisation et méthode de réalisation notamment) et valorisé dès le Tome 1 (et intégré en annexe *a minima*). L'attribution des résultats (sur à priori environ 3 ha) à l'ensemble de la surface de boisements, soit 7 ha est abusive car les autres formations forestières sont très différentes et bien plus jeunes.

T2P43. CS21 = Étude des coléoptères floricoles. Il serait intéressant de prévoir également l'étude des cortèges phytophages, puisque ce groupe fonctionnel est important pour les écosystèmes, et que les méthodes d'investigations sont les mêmes. Prévoir l'utilisation complémentaire de pièges jaunes particulièrement efficaces pour les floricoles.

CS16 : L'étude climatologique seule apparaît peu pertinente à l'échelle de la réserve, et serait plutôt à remplacer par une cartographie fine des stations, incluant entre autres le volet climatologique.

3. Remarques générales de forme et de détails sur les trois Tomes du plan de gestion

Nota : T2P35 correspond à la page 35 du tome 2

- Mettre les noms scientifiques en italique (ex. flore dans chapitre sur les habitats T1)
- Corriger quelques erreurs de frappe : *Arrhenatherum elatius* T1P38, *Epikeros pyrenaicus* T1P39. *Anostirus pseudosulphuripennis* T1P46 + T2P35.

T1P46 : 240 espèces de coléoptères mais 241 affichées sur graphique P18. Plusieurs autres écarts similaires sur d'autres groupes taxinomiques

La carte des habitats est peu lisible (codes couleurs difficiles à distinguer), et mériterait d'être corrigée (faire apparaître le n° des types d'habitats sur les polygones par exemple).

Dans le tome 2, lors des présentations succinctes des enjeux et responsabilités de la réserve, il serait utile de faire un renvoi explicite vers le tome 4 qui développe certains aspects, notamment de patrimonialité.

T2P06 : carte 1 sur le pâturage de mauvaise lisibilité (ex. types de barrières)

T2P16 : responsabilité en termes de flore : les champignons et lichens ne sont pas de la flore !

T2P30 : pour les coteaux thermophiles, les indications de nombre d'espèces sont artificiellement élevées puisque ce sont les valeurs globales à l'échelle de la RN qui sont indiquées, et non les espèces liées plus spécifiquement à ces milieux (ex. coléoptères saproxyliques plutôt liés aux végétations forestières).

T2P34. La construction du tableau est peu compréhensible et est à expliciter ou à modifier : quel lien entre les traitements antiparasitaires et l'action IP4 débroussaillage localisé ? Ou alors il faut le mettre en haut en face de OO4 ?

T2P38 : cortège saproxylique : le cortège semble intéressant pour caractériser une certaine maturité biologique (mais plutôt liée à quelques arbres plus âgés qu'à un écosystème

forestier dans son ensemble), mais comme l'ancienneté forestière n'y est pas, il est inapproprié d'utiliser le terme de vieille forêt (= mature et ancienne).

T2P41 : dans le tableau des OLT OO et actions il y a un décalage dans les n° des actions par rapport aux n° du Tome 3.

T2P51. La bibliographie paraît succincte compte-tenu de la durée d'application du PG et des études réalisées.

T3. Indicateur E. Incohérence pour l'action suivi des végétations forestières = CS 5, alors que dans le tome 3 CS5 = suivi des végétations secondaires > *revoir les numérotations*.

T3. Plusieurs fiches actions font mention de fiches indicateurs (F, n°13 etc) qui n'existent pas. *A mettre à jour*.

CS11. Inventaire des coléoptères saproxyliques.

Ce type d'étude se déroule généralement sur trois années successives et non deux.

Un indicateur F Suivi des coléoptères saproxyliques est mentionné en référence mais il n'existe pas dans le tome 3. Pour quelle raison ?

CS12. Inventaire des lichens. + CS13 Inventaire des bryophytes

Un indicateur F (NB : comme ci-dessus) Suivi des lichens est mentionné en référence mais il n'existe pas dans le tome 3. Pour quelle raison ?

CS14. Inventaire des syrphes.

Le conseil note l'excellente initiative qui est de prévoir de valoriser les fonds de pots auprès d'autres spécialistes pour mieux connaître la faune de la RNN. > *A appliquer aussi pour d'autres études avec des dispositifs de piégeage ou d'attraction (ex. étude hétérocères, hyménoptères).*

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

